

N° 2022/09/013/MCB_PDГ/DRH/ARH

NOTE DE SERVICE

Dans le but répondre plus efficacement aux exigences de performances de nos équipes en production, il est décidé de mieux encadrer la gestion des changements de vacation.

Ainsi, tout changement de vacation sera désormais soumis aux conditions ci-après :

1. Nul ne peut procéder à un changement de vacation plus d'une fois par mois ;
2. Tout changement de vacation non respecté rend son auteur inéligible à tout changement ultérieur de vacation sur une période de **trois (03) mois renouvelables**;
3. Les autres conditions habituelles restent inchangées.

Les responsables à divers niveaux sont chargés de veiller au respect de la présente note de service qui prend effet à compter de sa date de signature.

Le Directeur des Ressources Humaines

Copies

- Directeurs
- Tout le personnel
- Chrono


Olagnide Raoul YAKPA
HR Manager

MEDIA CONTACT
Bénin
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
IFU : 3201000370517 - RCCM : RB/COT/08 B 3441
C/628 Place Bulgare Chegarne, 02 BP 8072 Cotonou
Tél : +229 21 31 12 50 / 61 - Fax : +229 21 30 33 25

